

ASSEMBLEE GENERALE

DOUZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Lundi 23 septembre 1957,
à 10 h. 30

New-York

SOMMAIRE

	Pages
Hommage à la mémoire de S. M. le roi Haakon VII de Norvège	61
Hommage à la mémoire de Jean Sibelius	62
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite):	
Discours de M. Cisneros (Pérou)	62
Discours de M. Diefenbaker (Canada)	64
Discours de M. Sanz de Santamaría (Colombie)	68
Discours de M. Macdonald (Nouvelle-Zélande)	71

Président: sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).

Hommage à la mémoire de S. M. le roi Haakon VII de Norvège

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je suis sûr de me faire l'interprète de tous les membres de l'Assemblée générale en présentant des condoléances émues à S. M. le roi Olav, à sa famille et au peuple norvégien pour le décès de leur souverain bien-aimé, le roi Haakon VII.

2. La majesté est l'attribut des rois. On attend de leur vie qu'elle en soit empreinte. Le monarque défunt n'a pas déçu cette attente. Songez à ce que fut son règne: invité en 1905 à occuper le trône de Norvège, ce prince ne voulut le faire qu'avec l'assentiment des Norvégiens qui, à une majorité écrasante, lui donnèrent librement leurs suffrages. Il fit revivre le nom des anciens rois de Norvège. Il régna constamment en monarque constitutionnel et s'identifia à son peuple. Vivant au milieu de ses sujets dans la dignité et la simplicité, il voulut incarner leurs vertus et je crois pouvoir dire qu'il y est parvenu.

3. Aussi le roi Haakon était-il prêt à affronter les jours sombres de 1940, où il dirigea son peuple et le soutint, en véritable père, dans une lutte dure et inégale. Il est émouvant de se rappeler les voyages périlleux que fit le roi pour mobiliser autour de lui son peuple vaillant et résister à un agresseur cruel et sans merci. Les forces d'oppression devaient rapidement briser toute résistance organisée, mais, si la cause du mal avait triomphé par les armes, la fermeté du roi et la lutte inlassable de son peuple avaient assuré une victoire spirituelle qu'aucune force matérielle ne pouvait abolir.

4. En 1945, le roi revint auprès de son peuple qui, comme lui, n'avait jamais renoncé au combat. Il devint le symbole vivant de la puissance de l'esprit.

5. Le roi Haakon VII est mort chargé d'ans et de gloire. L'Assemblée générale s'honore de rendre hommage à sa mémoire, car elle salue en lui les plus belles qualités d'un chef: l'humilité, la compréhension, la force, le courage et la ferme résolution de lutter contre la tyrannie et l'agression. Je demanderai aux représentants

de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence.

Les représentants, debout, observent le silence.

6. M. ENGEN (Norvège) [*traduit de l'anglais*]: Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous remercier très sincèrement de vos paroles de sympathie, au nom de S. M. le roi Olav V, comme au nom du gouvernement et du peuple norvégiens. Nous y trouvons un motif de réconfort en un moment de profonde tristesse. Je suis sûr que les sentiments sincères de condoléance et d'amitié que vous avez exprimés de façon si émouvante au nom de cette auguste assemblée iront droit au cœur de tous mes compatriotes qui pleurent aujourd'hui la disparition de leur roi bien-aimé.

7. Je ne saurais mieux traduire ce que nous ressentons en cette heure douloureuse qu'en disant que pour tous les Norvégiens, hommes et femmes, où qu'ils se trouvent, la mort de Sa Majesté est un deuil personnel. Telle était en effet la nature du lien qui unissait le roi Haakon à son peuple.

8. Comme vous venez de le rappeler, Monsieur le Président, le sort de la Norvège a été lié pendant plus d'un demi-siècle au règne du roi Haakon VII. Venu du Danemark, notre nation sœur de Scandinavie, pour répondre à l'appel du peuple norvégien qui s'était prononcé par voie de plébiscite, il fut le premier roi vraiment national de la Norvège depuis plus de 500 ans. Une tâche particulièrement difficile lui incombait: fonder une nouvelle monarchie au XX^{ème} siècle. Mais la notion de monarchie nationale était alors, comme aujourd'hui encore, profondément enracinée dans l'histoire et dans l'esprit du peuple norvégien. Le nouveau roi le comprit immédiatement et il n'eut qu'à suivre son penchant naturel pour répondre aux plus vifs désirs de son peuple qui voulait voir sa souveraineté récemment acquise consacrée par la restauration de l'ancienne monarchie nationale.

9. On dira toujours du roi Haakon qu'il s'est acquitté de cette tâche de manière à dissiper tous les doutes qui auraient pu exister au moment de son accession au trône quant au bien-fondé du choix dont il avait fait l'objet. Mais là n'est pas son seul mérite. Il se dévoua entièrement à sa nouvelle patrie et à son peuple et fut bientôt considéré par les Norvégiens comme leur meilleur ami, un ami en compagnie duquel ils vécurent les nombreuses années de bonheur et de progrès que la Norvège a connues au cours de la plus grande partie du dernier demi-siècle.

10. Puis, quand arrivèrent la guerre et l'occupation, le roi devint le soutien de la nation, le chef en qui nous avons trouvé, en ces heures les plus sombres de notre histoire, notre principale source de foi et de courage. Ce n'est donc pas seulement avec respect et admiration, mais aussi avec affection et amour que le peuple norvégien, que le roi Haakon VII aimait si profondément, gardera toujours le souvenir vivant du souverain qu'il vient de perdre.

Hommage à la mémoire de Jean Sibelius

11. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Il convient aussi que nous rendions hommage à la mémoire d'un autre grand homme de l'Europe septentrionale, Jean Sibelius, le célèbre compositeur finlandais, dont l'œuvre magistrale est admirée dans le monde entier.

12. Jean Sibelius n'était pas seulement un grand compositeur; c'était également un ardent patriote qui a grandement contribué à la cause de l'indépendance finlandaise. On retrouve dans sa musique l'écho du désir farouche d'indépendance de son pays en même temps que le reflet des beautés naturelles et des anciennes légendes de la Finlande. On a dit que son grand poème musical, épique et populaire, *Finlandia*, avait fait plus pour l'indépendance de son pays qu'un millier de discours.

13. Sibelius était admiré et aimé dans sa Finlande natale. Mais il appartenait au monde entier. Figure indomptable, taillée dans le granit, la mort semblait ne pas devoir l'atteindre. Sa musique a enrichi le patrimoine de l'humanité; grâce à elle, le souvenir de ce héros se perpétuera à jamais.

14. **M. VIROLAINEN** (Finlande) [*traduit de l'anglais*] : La délégation finlandaise a l'honneur de vous remercier très sincèrement, Monsieur le Président, pour l'hommage que vous venez de rendre à la mémoire d'un grand Finlandais, Jean Sibelius.

15. Sibelius était un grand patriote. Son œuvre est vraiment une œuvre nationale. Mais le langage de la musique, qui était le sien, est un langage que tous les peuples du monde peuvent comprendre et comprennent. Les Finlandais sont fiers de compter parmi leurs compatriotes un homme de l'envergure de Jean Sibelius. Sa contribution à la culture mondiale est loin d'être négligeable. Sa musique témoigne éloquentement de l'élan qui porte l'âme humaine vers la vérité et la beauté. Dans la musique de Sibelius s'exprime l'esprit même dont s'inspirent les buts et principes des Nations Unies. Je vous remercie.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

16. **M. CISNEROS** (Pérou) [*traduit de l'espagnol*] : Tout d'abord, Monsieur le Président, la délégation péruvienne tient à se joindre aux autres délégations pour vous féliciter chaleureusement de votre élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection est un hommage rendu non seulement à votre patrie — florissante nation néo-zélandaise — mais également à vos talents de juriste, de diplomate et d'homme d'Etat et aux services que vous rendez depuis plusieurs années à l'Organisation des Nations Unies.

17. Au sein de l'Organisation, le Pérou n'a jamais oublié, depuis la Conférence de San-Francisco, qu'il avait été l'un des premiers à adhérer à la Charte de l'Atlantique et à la cause des nations alliées, et s'est toujours inspiré des principes de cette charte et de la tradition juridique de l'Amérique latine.

18. L'un des objectifs importants de notre programme a été de donner à l'Organisation un caractère universel. Après quatre années d'efforts, la Commission de bons offices créée à l'unanimité par l'Assemblée générale [résolution 718 (VII)], composée des représentants de l'Egypte et des Pays-Bas et présidée par le représentant du Pérou a pu, avec la coopération d'un grand nombre de pays et en particulier du Canada, obtenir que l'As-

semblée arrive à un accord sur la question de l'admission de nouveaux Membres.

19. Au nom du Gouvernement péruvien, je tiens à exprimer à nouveau notre sympathie pour tous les Etats qui viennent d'être nommés Membres de l'Organisation des Nations Unies, en regrettant l'absence du Viet-Nam et de la Corée, dont la justice exige l'unification et la présence parmi nous.

20. La délégation péruvienne regrette également que l'on ne se soit pas encore mis d'accord pour réaliser, au moyen d'élections libres, l'unification de l'Allemagne. Nous avons tous assisté, avec satisfaction et avec espoir, à la reconstruction de l'Allemagne nouvelle, sous l'influence d'une tradition universaliste, conformément aux principes de la démocratie et en étroite coopération avec l'Europe. Notre ardent désir de voir l'Europe entièrement représentée à l'Organisation des Nations Unies ne sera pas satisfait tant que l'Allemagne, unifiée et démocratique, n'aura pas été admise dans notre institution.

21. En attendant, la présence de nouveaux Etats européens comme Membres de l'Organisation, grâce aux liens naturels créés par l'histoire, par l'identité des influences culturelles et par une conception commune de la vie, ouvre la voie à une étroite coopération entre les pays latins d'Amérique et les pays latins d'Europe, coopération dont Manuel Prado, président du Pérou, a déjà énoncé la doctrine. Souvent, les liens culturels sont plus forts et plus efficaces que ceux qu'imposent la situation géographique et les relations économiques; loin de s'opposer à ces rapports de caractère matériel, ils peuvent les favoriser en raison de la parenté spirituelle et de la similitude des idées et des sentiments.

22. Au moment même où l'Organisation des Nations Unies prenait un caractère universel, elle a renforcé son autorité en résolvant de graves problèmes qui auraient pu compromettre, étant donné la diversité des thèses en présence, l'unité du monde occidental et la nécessaire harmonie des pays d'Afrique et d'Asie. Le respect et la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée par les grandes puissances occidentales ont non seulement affermi le prestige de l'Organisation, mais ont encore contribué de manière décisive, par l'exemple qu'ils ont été pour le monde entier, à la formation d'une conscience juridique universelle. Nous pouvons affirmer que l'Organisation des Nations Unies a réussi à surmonter, en faisant preuve de dignité et d'esprit de justice, la crise la plus grave de son histoire. L'esprit de dévouement et de décision des Etats Membres a favorisé les travaux des sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée. La création d'une police internationale a donné des résultats pleinement satisfaisants, qui permettent d'espérer que cette police pourra devenir un organe permanent de notre organisation.

23. Il est juste que notre gratitude aille également au Secrétariat dont le chef, M. Hammarskjöld, a su, avec le concours de ses distingués collaborateurs, s'acquitter, d'une manière qui lui a valu l'admiration et les éloges de tous, de la tâche difficile que lui avait confiée l'Organisation des Nations Unies. L'harmonie qu'il y a entre l'esprit qui anime tous les Etats Membres et l'esprit de décision, la persévérance et la compétence du Secrétariat, sera toujours une preuve de l'efficacité de l'Organisation.

24. Par contraste avec ce qui précède, l'URSS, en ce qui concerne la question de Hongrie, ne s'est pas conformée aux recommandations de l'Assemblée générale, lesquelles, fondées sur les principes explicitement énon-

cés dans la Charte des Nations Unies et sur les traités signés par l'Union soviétique, ont le caractère d'un impératif juridique. Au cours de la onzième session, l'Assemblée a renouvelé ses recommandations [*résolution 1133 (XI)*], avec l'appui de l'opinion publique; en même temps, pour faire respecter ses recommandations, elle a confié une tâche de la plus grande importance au prince Wan Waithayakon, qui avait dirigé ses travaux avec tant de compétence. Le Gouvernement péruvien forme les vœux les plus sincères pour le succès de cette mission.

25. Les initiatives que l'on a prises en vue d'écarter le danger d'une attaque par surprise, comme le plan dit du "ciel ouvert", qui place sur un pied d'égalité l'Union soviétique et les États-Unis quant à la garantie indispensable que constitue l'inspection de leurs territoires respectifs, la proposition visant à cesser la production d'énergie nucléaire à des fins militaires sous la garantie d'une inspection adéquate, et la suspension des essais d'armes nucléaires ainsi que la réduction des armements de type classique, avaient permis d'espérer que nous nous acheminions vers un accord sur le désarmement. Au moment où la conclusion de cet accord paraissait très probable, l'URSS a changé d'attitude et a rejeté les propositions faites précédemment, ce qui a créé une nouvelle période de tension et d'inquiétude internationales.

26. L'humanité a toujours considéré et considère encore le désarmement comme une nécessité vitale. La course aux armements peut mener au suicide universel. Il n'est pas toujours possible de freiner les élans téméraires de la volonté de puissance, ni les tentations qu'offrent les possibilités de la technique.

27. Conformément à l'attitude qu'elle a eue lors des sessions précédentes de l'Assemblée générale, la délégation péruvienne n'épargnera aucun effort pour rapprocher les thèses des grandes puissances, afin de parvenir à l'accord qu'exigent à la fois leur propre intérêt, la justice et le bien-être de l'humanité.

28. Le Gouvernement péruvien a pris une part active à l'examen des pactes destinés à assurer le respect des droits de l'homme reconnus par le droit international. Bien que l'Organisation des Nations Unies n'ait pas pu achever ce travail d'organisation juridique, nous pouvons constater avec satisfaction que dans certains pays, et notamment au Pérou, l'exercice des droits de l'homme, le respect et la sauvegarde de ces droits, sont assurés par tous les moyens dont peut disposer une véritable démocratie.

29. C'est à juste titre que le Président du Pérou déclarait récemment :

"Avec la même détermination dont j'ai fait preuve pour combattre les tendances à l'hégémonie des régimes totalitaires représentés par l'Axe dans la dernière guerre, je continuerai à lutter aux côtés des pays occidentaux pour les principes de liberté et de respect des droits de l'homme."

30. En ce qui concerne les programmes d'assistance technique, le Gouvernement péruvien est heureux de souligner à nouveau le vif intérêt qu'il prend aux travaux de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine; il continuera à lui apporter son appui; en même temps, il tient à exprimer sa satisfaction pour la manière efficace et fructueuse dont l'aide de l'Organisation et des institutions spécialisées a contribué au progrès ordonné de ma patrie.

31. Nous estimons toutefois que la coopération technique, bien que très importante en soi, n'est qu'un

moyen de créer le bien-être économique, social, politique et culturel. C'est pourquoi il convient d'insister sur un point essentiel: l'urgente nécessité de favoriser le développement des investissements dans l'économie des pays en voie de développement. Etant donné cet objectif et les limites, que nul n'ignore, d'une économie en pleine croissance, le Pérou estime que tant l'action nationale que l'action internationale sont indispensables pour faire face aux problèmes économiques et sociaux qui se posent à lui.

32. En ce qui concerne l'action nationale proprement dite, le Pérou a déjà donné des preuves de sa persévérance et de sa bonne volonté, dans les domaines politique et économique. Sous un régime de liberté économique, qui correspond à un régime de liberté politique, la production péruvienne a continué à augmenter; les investissements de capitaux étrangers se sont accrus; l'industrie s'est notablement développée; le crédit est demeuré sain et la monnaie se maintient depuis 10 ans au même niveau. L'ensemble de cette évolution a eu lieu dans des circonstances qui n'ont pas toujours été favorables, étant donné en particulier l'accroissement de la population — plus de 2 pour 100 par an — qui est l'un des plus forts du monde.

33. En suivant le vieil adage: "Aide-toi, le ciel t'aidera", nous avons pu parvenir à la situation qui est la nôtre aujourd'hui. Mais on ne saurait y voir une situation permanente ni compter qu'elle s'améliorera de telle manière que nous soyons sûrs de pouvoir apporter une solution satisfaisante à tous les problèmes humains qui se posent au Pérou aujourd'hui, et encore moins de pouvoir faire face à toutes les incertitudes de l'avenir. Pour que notre pays soit capable de résoudre ces problèmes tout en élevant le niveau de vie d'une population toujours croissante, il faut qu'il puisse compter non seulement sur ses propres efforts, dont les résultats ne sont plus à démontrer, mais aussi sur la coopération internationale.

34. Comment le Pérou envisage-t-il cette action complémentaire sur le plan international? Il y a tout d'abord l'action bilatérale, qui peut s'exprimer notamment sous la forme d'un échange plus actif de connaissances techniques et de l'afflux de crédits ou de capitaux destinés à financer des entreprises ou des projets d'intérêt national. En ce qui concerne le Pérou, mon gouvernement estime que cette action bilatérale devrait tendre essentiellement à assurer aux produits d'exportation du Pérou, qui constituent la principale source de recettes de l'Etat, des prix équitables et stables sur le marché international; ces prix ne devraient pas être exposés à des fluctuations irrégulières ni faire l'objet de mesures douanières restrictives qui, en fin de compte, ne servent les intérêts légitimes d'aucun pays.

35. Au risque de s'exposer à une déception dont les conséquences sont impossibles à évaluer, on ne saurait accepter qu'en période d'inquiétude et de difficulté les pays hautement industrialisés encouragent les capitalistes des pays de production primaire à consacrer toutes leurs ressources au développement d'une production déterminée, et que par la suite, quand ils n'ont plus besoin de compter sur une source d'approvisionnement sûre et stable, ils appliquent une politique désastreuse pour les secteurs intéressés et entraînant l'effondrement des investissements locaux obtenus à grand-peine.

36. Sur le plan multilatéral, il y a encore plus à faire. En ce qui concerne le programme d'action de l'Organisation des Nations Unies, je dois déclarer que la délégation péruvienne continue à appuyer résolument l'idée de créer un Fonds spécial des Nations Unies pour le

développement économique. Elle estime en effet que pour satisfaire la demande de capitaux présumée des pays sous-développés, il faudrait non seulement utiliser entièrement les investissements privés mais faire appel également à la coopération financière d'un organisme international. Mon pays ne voit aucune incompatibilité entre la création du Fonds et le rôle du capital privé, qui restera toujours essentiel.

37. On a fait remarquer que les grandes puissances parviendraient difficilement à s'entendre sur la création immédiate du Fonds — et il faut bien reconnaître qu'il serait surtout alimenté par elles — aussi longtemps que le caractère aléatoire de la situation internationale les oblige à engager des dépenses considérables au titre des armements. On ne peut certes méconnaître les efforts que ces pays font pour sauvegarder la paix, et ce serait une très lourde charge pour les grandes puissances que d'avoir à faire face en même temps à cette double obligation. Mais nous ne devons pas non plus céder au pessimisme et nous résigner à ce que notre organisation internationale remette indéfiniment la décision de créer le Fonds. L'Assemblée générale a donné à la création du Fonds son adhésion de principe; d'autre part, elle a exprimé à maintes reprises le désir de parvenir à un accord international sur le désarmement; par conséquent, on pourrait peut-être examiner la possibilité de dresser un plan ou programme échelonné des mesures à prendre simultanément en vue de parvenir, de façon limitée et progressive, d'une part, au désarmement international, d'autre part, à la constitution des capitaux nécessaires à l'organisme que l'on envisage de créer.

38. En faisant le bilan de l'œuvre accomplie par l'Organisation des Nations Unies, il convient de relever deux facteurs d'une grande importance: il y a d'abord la Charte elle-même, qui, en dépit de ses imperfections, définit les bases de la vie internationale. Il y a ensuite la volonté qui anime la majorité, voire la quasi-unanimité de cette assemblée, la volonté d'appliquer la Charte avec une efficacité totale. Ce qu'il nous faut faire, ce n'est pas tant réformer intégralement la Charte, tâche très difficile dans les conditions actuelles, mais respecter, avec plus de résolution encore que par le passé, notre décision de mettre en œuvre ses dispositions dans un esprit de compréhension et de progrès.

39. On a fait remarquer, à très juste titre, que l'Organisation n'était pas un super-Etat, ni une structure politique dans laquelle se résorberaient les souverainetés nationales. En réalité, elle est une vraie famille de peuples, un centre de contacts et de consultations, qui permet aux Etats de confronter leurs idées et de conclure des accords de tous ordres, dans la paix et le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de la personnalité de tous les Etats. Il est des questions que l'Organisation des Nations Unies doit examiner et discuter de manière à préparer la voie à une solution satisfaisante par la création de conditions propices et d'un climat favorable; mais il en est d'autres qui exigent que l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses organes compétents, prenne des décisions dans l'intérêt même de la paix et de la justice. Dans le premier cas, l'Organisation exerce une influence morale considérable, car elle peut s'informer de l'opinion, la mobiliser et l'orienter. Le succès de notre organisation dépend de son adhésion absolue aux principes fondamentaux de la Charte, de son sens de l'opportunité et d'une façon très large d'envisager les problèmes que l'humanité est appelée à résoudre dans le cours de son

histoire. En politique comme en diplomatie, je le répète, sagesse et justice doivent aller de pair.

40. A ceux qui la critiquent parce qu'ils sont partiaux ou parce qu'ils obéissent aux exigences d'un idéalisme exagéré, l'Organisation peut répondre, forte des résultats obtenus en 12 années d'activité inlassable. Quel aurait été le sort de l'humanité sans l'Organisation des Nations Unies? Il n'aurait pas suffi de la remplacer par le vieil équilibre des forces, qui se traduit par la suprématie des grandes puissances. Aux côtés des nations qui jouent traditionnellement un rôle important, les Etats jeunes ont pu, grâce à l'Organisation, faire valoir leur personnalité et leurs idéaux. Cet élément nouveau assurera l'équilibre des forces sans les égoïsmes et les ostracismes d'antan; il a déjà été dans le passé, à plusieurs reprises, et ne manquera pas d'être à l'avenir, un facteur décisif du triomphe universel du droit.

41. C'est pour moi un très grand honneur de monter à cette tribune. Avant de terminer, je voudrais adresser un salut cordial à mes collègues qui représentent si dignement leur pays. Je rends également hommage à notre organisation qui réalise une œuvre si féconde dans les domaines économique, politique et humanitaire, et en qui nous voyons l'espoir d'une ère de paix et de justice, la garantie du bien-être et de la liberté de tous les peuples.

42. M. DIFENBAKER (Canada) [*traduit de l'anglais*]: Monsieur le Président, je voudrais au nom de la délégation canadienne — et il ne s'agit pas pour nous d'une simple formalité — vous féliciter de votre élection et vous présenter nos meilleurs vœux. Je vous connais depuis des années et je sais que l'Assemblée générale a par cette décision manifesté sa confiance en un homme que les longs et dévoués services qu'il a rendus à l'Organisation des Nations Unies ont tout spécialement désigné pour ces hautes fonctions. Par la même occasion, je voudrais aussi, au nom du Canada, rendre hommage à votre prédécesseur le prince Wan Waithayakon, qui a présidé une très longue et très difficile session avec sagesse et habileté.

43. Au cours de ces derniers mois, le gouvernement de notre pays a changé, mais je m'empresse d'assurer les membres de l'Assemblée que, comme pour tout pays démocratique épris de paix, cela n'implique aucune modification des principes suivis et de la position adoptée sur le plan international. Je le précise parce qu'à plusieurs reprises on m'a demandé quelle était maintenant l'attitude du Canada vis-à-vis de l'Organisation. Ma présence ici indique nettement quelle est cette position. En fait, c'est la première fois depuis 12 ans qu'un Premier Ministre vient à une session de l'Assemblée en même temps que le Ministre des affaires étrangères, ce qui prouve que le Canada s'en tient à l'attitude qui a toujours été la sienne depuis avril 1945, et cela, je le souligne, avec l'appui du parti qui est actuellement au pouvoir. Pour le Canada, soutenir l'Organisation des Nations Unies est la pierre angulaire de sa politique étrangère. Nous sommes persuadés que l'importance de l'Organisation ne fera que s'accroître parce qu'elle représente l'aboutissement des efforts que déploient les Etats pour mettre de l'ordre dans leurs relations et qu'elle répond au désir profond de l'humanité, qui aspire à la paix et à la justice.

44. Nous sommes également convaincus qu'en agissant en consultation avec d'autres nations amies, des pays comme le Canada peuvent exercer une influence bien plus grande qu'ils ne seraient en mesure de le faire en dehors de l'Organisation des Nations Unies. Nos idées touchant la valeur de l'Organisation se trouvent résu-

mées dans l'Introduction au rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (16 juin 1956-15 juin 1957) :

"Utilisée judicieusement, l'Organisation peut servir une diplomatie de réconciliation mieux qu'aucun autre des instruments dont disposent les Etats Membres. Les aspirations et les intérêts si divers du monde entier s'y retrouvent sur un terrain commun, celui de la Charte." [A/3594/Add.1, p. 3.]

45. C'est avec un plaisir tout particulier que les Canadiens souhaitent la bienvenue ici au dernier en date des membres du Commonwealth, la Fédération de Malaisie, devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies. A la onzième session, un autre membre du Commonwealth, le Ghana, a été admis à l'Organisation. A notre avis, l'apparition de ces nouvelles nations témoigne du développement et de l'expansion du concept d'autonomie. Elle montre aussi comment des nations, l'une après l'autre, accèdent à l'indépendance, tout en restant membre de cette association de nations libres connue sous le nom de Commonwealth, qui représente de nombreuses régions, races et cultures différentes, qui ne possède ni statut, ni constitution mais qui forme un tout dont l'unité repose sur un patrimoine commun d'idéaux et un même amour de la liberté dans la légalité.

46. Au cours des dernières années, des centaines de millions d'hommes en Asie et en Afrique ont accédé à l'indépendance et à la souveraineté grâce au Royaume-Uni. Il est inconcevable que l'on qualifie parfois ici les Britanniques de maîtres "impérialistes" et "colonialistes", alors qu'ils font montre d'une telle largeur de vues politique en accordant aussi amplement l'autonomie. Je suis sûr que nos amis du Ghana et de la Fédération de Malaisie accepteraient bien volontiers qu'on compare leur sort à celui de la Hongrie et de bien d'autres nations éprises de liberté qui, au cours des 40 dernières années ont été asservies par l'Union soviétique.

47. Mais si le fait que nous appartenons au Commonwealth a pour nous une importance fondamentale, il ne saurait porter atteinte aux étroites relations de bon voisinage que nous entretenons avec les Etats-Unis. Nous sommes liés à nos voisins des Etats-Unis par ce que j'ai appelé un élément stabilisateur : le respect traditionnel des droits de l'homme et un inébranlable attachement à la liberté. Il me paraît évident et irréfutable que si les Etats-Unis poursuivaient une politique d'agression, recherchaient des avantages territoriaux et fomentaient la guerre, comme leurs ennemis les en accusent, le Canada n'aurait pu conserver son indépendance.

48. Quant à l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN), elle constitue à nos yeux un des meilleurs remparts qui soit contre les forces d'agression, et le Canada continuera à en faire partie sans se soucier des menaces d'où qu'elles viennent.

49. Si les notes adressées depuis le 4 juillet 1957 par l'Union soviétique à nos amis de France, de Norvège, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et de Turquie sont l'indice d'une orientation nouvelle de la politique soviétique, il est à notre avis plus nécessaire que jamais de sauvegarder l'unité de l'OTAN. Les allégations répétées de la propagande soviétique selon lesquelles l'OTAN constituerait une menace pour la paix mondiale et empêcherait par son existence même l'établissement d'une paix durable sont un défi au bon sens. Le Canada veut la paix, et si l'OTAN avait des desseins agressifs où que ce soit dans

le monde, le Canada quitterait cette organisation. Dans cet esprit, nous avons l'intention de continuer à appuyer l'OTAN de tout notre pouvoir.

50. Je voudrais maintenant dire quelques mots du désarmement, car c'est une question de toute première importance pour la présente assemblée. Après les neuf années d'impasse qui ont suivi la Conférence de San-Francisco, le Canada s'est joint à d'autres pays pour présenter des propositions tendant à ce que la Commission du désarmement soit saisi de résolutions¹. Si cette initiative était alors nécessaire, elle l'est bien plus encore aujourd'hui, alors que le total des dépenses relatives au matériel de guerre, à la mobilisation et aux effectifs atteint quelque 85 milliards de dollars par an.

51. Ce que l'humanité craint aujourd'hui par-dessus tout, c'est que la guerre éclate brusquement, sans avertissement et sans qu'on ait le temps de prendre la moindre mesure défensive. Cette question d'une attaque par surprise revêt aux yeux de tous les peuples du monde une importance capitale. Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, une attaque par surprise était presque impossible. Aucune nation ne pouvait dissimuler la mobilisation de ses forces, mais aujourd'hui où l'on pourrait monter une attaque nucléaire en l'espace de quelques heures et la tenir secrète jusqu'au moment où les bombardiers atomiques se profileraient sur les écrans de radar, le danger d'une attaque secrète et par surprise est l'une des choses que l'humanité tout entière redoute. Et le danger d'une attaque secrète et par surprise paraît encore plus grand quand on songe au développement possible des projectiles intercontinentaux.

52. La crainte d'une attaque par surprise est la cause de la grande tension actuelle. C'est pourquoi la tâche qui incombe à la présente assemblée a un tragique caractère d'urgence. L'expérience nous a appris qu'aucun pays ne possède jamais le monopole d'un engin quelconque. Celui qu'un pays a aujourd'hui, les autres nations l'auront demain et si les choses continuent ainsi, le jour viendra rapidement où les arsenaux seront remplis de ces projectiles. Alors qu'il y a quelques années l'apparition des armes nucléaires avait marqué le début d'une nouvelle ère, aujourd'hui des perspectives encore plus effrayantes et épouvantables s'offrent à l'humanité. C'est pourquoi je dis que cette question a un tragique caractère d'urgence et que la présente assemblée doit prendre des mesures efficaces si l'on veut arriver à contrôler l'usage de cette arme menaçante, de cet engin perfectionné de destruction.

53. Bien que les grandes puissances soient seules capables d'engager les dépenses considérables qu'exige la fabrication de ces projectiles intercontinentaux, la question intéresse aussi les petites nations ; elle intéresse au premier chef le Canada, qui est le plus proche voisin des Etats-Unis et de l'URSS. Possédant et administrant une large partie de la zone arctique, le Canada occupe dans le monde une position stratégique qui en ferait, en cas de guerre, une des nations les plus exposées.

54. Je n'ai pas l'intention de commenter dans le détail les propositions qui ont été présentées au Sous-Comité de la Commission du désarmement par les quatre puissances occidentales [DC/113, annexe 5], mais je crois opportun de parler, ne serait-ce qu'un instant, de la question de la suspension des essais d'armes nucléaires et atomiques. D'après les propositions occidentales, ces essais seraient abandonnés pour un an, sous réserve de la conclusion d'une convention sur le désarmement, et

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session. Annexes, points 20 et 68 de l'ordre du jour.

pourraient l'être pour une seconde année si des progrès satisfaisants étaient réalisés en ce qui concerne l'arrêt de la production d'armes nucléaires. Mais il y a beaucoup de gens bien intentionnés qui s'imaginent que l'interdiction des essais atomiques est une panacée contre tous les maux de l'humanité. Dans le bruit fait autour de cette question, certains ont oublié que l'arrêt des essais ne mettra pas fin à l'accumulation de stocks d'armes nucléaires ni à la course aux armements atomiques. La seule façon d'y arriver est d'assurer que les matières fissiles soient utilisées à des fins pacifiques au lieu de servir à fabriquer des armes; aussi les propositions occidentales subordonnent-elles très logiquement à la conclusion d'un accord à cet effet la prolongation de l'arrêt des essais.

55. Tout en considérant que l'arrêt des essais nucléaires devrait intervenir immédiatement, les puissances occidentales proposent, dans leur plan en 11 points, de le faire dépendre de l'établissement de postes de surveillance nucléaire en des lieux convenus dans les territoires des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et d'autres pays. Il faut noter que si la nécessité d'une inspection n'est pas pleinement comprise par beaucoup de gens bien intentionnés, c'est en grande partie parce que les profanes croient que les explosions de bombes atomiques ou à l'hydrogène peuvent être détectées où que ce soit dans le monde. D'après les avis de spécialistes que j'ai recueillis, il n'en est rien.

56. Pour nous, habitants de l'Amérique du Nord, c'est des régions arctiques que pourrait venir une attaque par surprise. Le Canada et les Etats-Unis n'ont aucune intention agressive contre l'URSS ou une autre nation. Nous n'avons rien à craindre d'une inspection des régions arctiques; je le dis au nom du Canada. Nous sommes tout disposés à laisser inspecter sans restriction aucune — maintenant et dans l'avenir — toutes nos provinces du Nord et des régions arctiques.

57. Outre l'inspection, les propositions occidentales prévoyaient comme première étape une limitation des effectifs des forces armées, l'interdiction de l'utilisation des armes atomiques autrement que pour la défense et une surveillance internationale pour assurer qu'il ne serait produit de matières fissiles qu'à des fins pacifiques.

58. Nous croyons que ces propositions sont éminemment justes et applicables mais, je ne sais pour quelle raison, l'Union soviétique a cavalièrement et dédaigneusement refusé de les prendre sérieusement en considération. L'URSS doit pourtant se rendre compte que dans le climat de méfiance et de crainte qui prévaut, de simples déclarations, pour bien intentionnées qu'elles soient, ne sont pas acceptables et que le désarmement suppose au préalable l'instauration d'un système approprié d'inspection et de contrôle. Il est dérisoire de promettre de désarmer, de promettre de contrôler l'emploi et la production des armes nucléaires s'il n'y a pas une inspection efficace qui garantisse que ces promesses seront tenues. Nous sommes persuadés qu'un désarmement qui ne serait soumis à aucune inspection serait dangereux pour les nations qui ont l'habitude de respecter leur parole.

59. Convaincu que l'inspection est le nœud de la question, j'ai fait à l'époque où les propositions des puissances occidentales ont été présentées une déclaration dans laquelle j'ai dit notamment :

“... Le Gouvernement canadien accepte, si l'Union soviétique en fait autant, d'inclure tout ou partie du territoire canadien dans un système équitable d'ins-

pection aérienne et il fera tout son possible pour assurer que le système fonctionne efficacement. Nous estimons qu'en matière de garantie contre les attaques par surprise, on pourrait utilement commencer par les régions arctiques.”

60. Pour sa part, l'Union soviétique a présenté à des fins de propagande une multitude de plans de désarmement, tous fondés sur l'acceptation de ses propres conditions et impliquant l'absence d'une inspection efficace. Elle éveille ainsi les espoirs de l'humanité, mais refuse en ce qui la concerne de coopérer, sauf aux conditions qu'elle pose.

61. Depuis le début des réunions du Sous-Comité de la Commission du désarmement, les nations occidentales ont fait de nombreuses concessions au sujet du désarmement. Pour une raison ou pour une autre, l'Union soviétique a refusé d'en faire aucune et elle insiste sur l'adoption de son programme. Avec toute la sincérité que je peux mettre dans mes paroles, je veux dire combien nous sommes disposés, nous Canadiens, dans la position stratégique que nous occupons, à aller jusqu'à l'extrême limite que permet le souci de notre sécurité et de notre survivance, pour aboutir à un désarmement. Que vaut l'engagement de l'URSS de ne pas utiliser d'armes atomiques ou d'armes à l'hydrogène pendant une période de cinq ans si une inspection complète n'est ni possible ni assurée?

62. A notre avis, proposer le désarmement sans prévoir une inspection n'a aucun sens. L'inspection est essentielle et je poserai une question très simple car je pense que tout se ramène à cela. Je demanderai au représentant de l'URSS: pourquoi vous opposez-vous à une inspection efficace? Si vous n'avez rien à cacher, pourquoi avoir l'air de cacher quelque chose? Je crois que c'est là ce que pensent les hommes libres du monde entier.

63. Au mois de juin 1957 et quelque temps auparavant, on avait espéré que les pourparlers sur le désarmement aboutiraient à un résultat. Ils ont pris fin sans qu'un accord ait été conclu. Pourtant, la réunion du Sous-Comité n'a pas été un échec total. Les positions des deux parties se sont rapprochées. Je pense que le Sous-Comité doit poursuivre ses activités. On a suggéré que sa composition soit élargie. Nous appuierons toute suggestion à cet effet, à condition qu'une telle mesure permette, voire laisse espérer, un règlement meilleur et plus rapide de cette grave question. Nous allons même plus loin. Le Canada est prêt à se retirer du Sous-Comité dont il a fait partie depuis le début. Il est prêt à tout faire, à tout essayer, qui ne compromette ni sa sécurité ni ses chances de survivre pour assurer ce qui est indispensable au salut de l'humanité, c'est-à-dire un désarmement d'une ampleur appréciable.

64. Nous estimons qu'il pourrait être salutaire que d'autres puissances participent aux travaux du Sous-Comité; il se peut qu'elles aident à arriver à l'accord auquel nous n'avons pu parvenir. Mais qu'il me soit permis d'ajouter que la situation géographique ne devrait pas être le seul élément entrant en ligne de compte pour le choix de nouveaux membres, car tous les membres ne sont pas également équipés pour contribuer à la réalisation de l'accord que nous désirons tous ardemment. Nous connaissons l'anomalie que comporte notre position de membre permanent du Sous-Comité et nous savons que nous ne sommes pas sur un pied d'égalité avec les autres membres, car nous n'avons pas cette responsabilité et cet intérêt direct que tout membre doit avoir. Je n'insisterai pas sur ce point.

65. Je voudrais dire un mot d'une autre question d'importance vitale aujourd'hui: la Force d'urgence des Nations Unies. La Force a exercé une influence stabilisatrice et apaisante dans le Moyen-Orient. Je ne suis pas un néophyte récemment converti à l'idée d'une force de ce genre; j'en ai préconisé la création en janvier 1956 à la Chambre des communes du Canada. J'ai fait valoir à l'époque qu'une telle force pouvait empêcher le déclenchement des hostilités dans la zone où elle est aujourd'hui en service.

66. Le Gouvernement canadien est naturellement heureux que la Force d'urgence ait rencontré un tel succès dans ses entreprises; il continuera à y contribuer aussi longtemps que l'Organisation des Nations Unies le jugera nécessaire.

67. Nous sommes particulièrement fiers qu'un Canadien, le général Burns, ait fait son devoir d'une façon magnifique qui lui a valu l'approbation et les louanges des observateurs les plus impartiaux. Cette mission a représenté pour lui un sacrifice. J'espère qu'il pourra demeurer le Commandant de la Force d'urgence, même s'il arrive que ses intérêts personnels, qu'il a toujours fait passer au second plan, l'appellent ailleurs.

68. Nous n'oublions pas que le contingent canadien comprend 1.200 hommes sur les 6.000 que compte la Force. Je répète ce que j'ai dit il y a un instant: le Canada continuera à appuyer fermement le maintien en activité de la Force jusqu'à ce que sa tâche soit terminée.

69. J'en viens à la question des dépenses, des fonds nécessaires à l'entretien de la Force d'urgence. Il semble qu'une répartition des frais entre tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies correspondrait aux grands services que cette force a rendus à la cause de la paix et serait conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

70. J'irai plus loin. Les enseignements tirés du fonctionnement de la Force d'urgence devraient permettre de mettre sur pied un système grâce auquel l'Organisation des Nations Unies disposerait de forces appropriées pour remplir des missions analogues partout où le besoin s'en ferait sentir. La Force a ramené le calme dans la zone où elle est en service. Elle a été, en quelque sorte, un "projet pilote" de force internationale permanente. On ne guérit pas les maladies malignes avec des calmants. C'est pourquoi je persiste à croire que seule la création d'une force permanente des Nations Unies — et je sais qu'on n'y parviendra pas sans hésitations et sans tâtonnements — peut répondre aux espoirs exprimés à San-Francisco.

71. Je parlerai maintenant de l'Organisation des Nations Unies elle-même. J'ai participé, à un titre modeste, à la Conférence de San-Francisco de 1945. J'ai foi dans l'Organisation des Nations Unies, non qu'elle ait toujours réussi, mais parce qu'elle doit réussir; sa force doit aller croissant, sinon nous périrons. Ce n'est pas chercher à attaquer l'Organisation ou à la miner que de constater ici certaines de ses faiblesses. Nous ne l'aiderions pas à atteindre ses fins élevées si nous prétendions que tout est pour le mieux quand chacun sait qu'il n'en va pas ainsi. Je ne m'abandonnerai pas au scepticisme qui voudrait que l'Organisation des Nations Unies soit un échec. Ses efforts pour faire régner la paix ont souvent été couronnés de succès. Mais la grande question qui se pose aujourd'hui est de savoir si les réussites ont été à l'échelle des besoins immenses de notre époque. Nous avons connu des succès; nous avons connu des échecs. Il faut se demander si, alors que l'effroyable menace des plus récentes armes nu-

cléaires plane sur nos têtes, nous pouvons nous payer le luxe d'autres échecs majeurs.

72. J'ai parlé des activités de la onzième session. On a fait beaucoup de travail sérieux et plusieurs nouveaux Membres se sont dévoués à la cause de la paix. Cependant, l'Organisation des Nations Unies n'a pu trouver une solution à la question de Hongrie. Cela non pas à cause de la Charte, mais en dépit de la Charte. Si les dispositions prises l'an dernier par l'Assemblée générale pour assurer la justice en Hongrie n'ont pas abouti, ce n'est pas du fait d'un vice quelconque de la Charte, mais parce que parmi les Membres de l'Organisation il y a deux poids et deux mesures, ce que la Charte ne prévoit pas. La Charte n'institue pas deux poids et deux mesures, mais certains Membres se conduisent comme s'il en était ainsi. Les uns se conforment aux décisions prises; d'autres ne le font pas. Et il serait vain de supposer que dans tous les cas nous pouvons, par l'entremise de l'Organisation, contraindre les Membres récalcitrants à respecter la Charte. Il serait également naïf de croire qu'un amendement à la Charte nous conférerait ce pouvoir.

73. Pour que l'Organisation des Nations Unies demeure en mesure d'exercer une influence heureuse sur les problèmes de l'humanité, elle doit être un instrument souple. Elle ne doit pas être figée par l'existence de blocs hostiles, ce qui annulerait les efforts tentés pour parvenir à des solutions effectives et raisonnables. J'ai eu l'impression que se manifestait à la présente session une tendance assez nette contre le système des blocs, en particulier au moment des votes. Il est bon que les Etats Membres ayant des intérêts communs se groupent, se consultent et quelquefois adoptent une politique commune. C'est une question de bon sens. Le nombre des Membres augmentant, on admet facilement que les nations liées par des conceptions communes prennent des positions identiques et les défendent, à condition que les groupes ne deviennent pas des blocs où toute pensée indépendante est étouffée et à cause desquels aucun problème ne peut plus être étudié en soi. Car l'existence de blocs engendre des contre-blocs, ce qui va en définitive à l'encontre des buts que les blocs se proposent. Je n'accuse aucun bloc. Mais c'est un fait que de nouveaux groupes se sont formés à l'Organisation des Nations Unies, ce qui résulte peut-être de l'existence de blocs plus anciens.

74. Pour sa part, le Canada est fermement décidé à résister à la tendance à constituer des blocs. Le Canada est uni par des liens divers auxquels il attache un grand prix aux autres membres du Commonwealth, à ses alliés de l'OTAN, à ses voisins d'Amérique et du Pacifique. Nous travaillerons de concert avec ces pays chaque fois que nos vues et nos politiques seront communes, mais nous n'appartiendrons jamais à aucun bloc qui nous empêche de juger des choses quant au fond et telles que nous les voyons.

75. Pour conclure, je veux dire mon profond espoir de voir les Membres de l'Organisation des Nations Unies se consacrer avec une ardeur renouvelée au service des grands objectifs et des grands espoirs d'il y a 12 ans.

76. L'Organisation répondra aux objectifs énoncés dans la Charte lorsque nous serons parvenus à l'époque où aucune nation, si puissante qu'elle soit, ne pourra se permettre de violer ses principes ou de bafouer ses décisions. Je me rappelle l'inscription surmontant l'entrée du bâtiment de San-Francisco où est née l'Organisation des Nations Unies: "Ce monument témoigne d'espoirs réalisés, de rêves accomplis." L'humanité espérait que ce serait vrai de la tâche suprême de l'Or-

ganisation, l'établissement d'une paix juste et durable, tâche qui lui incombe toujours. Les échecs passés, les déceptions, le scepticisme ne doivent pas nous empêcher de réaliser le désarmement et de mettre fin à cette course aux armements qui tient du suicide. On a appelé les sessions antérieures de l'Assemblée générale de noms rappelant leurs principales activités. Il y a eu "la session de Palestine", "la session de Corée". L'humanité respirerait plus à son aise si l'on pouvait dans les années à venir parler de la présente session comme de "la session du désarmement".

77. M. SANZ DE SANTAMARIA (Colombie) [*traduit de l'espagnol*] : La douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est réunie sous de plus heureux auspices et offre des perspectives plus favorables pour la paix mondiale que les dernières sessions. Les questions qui figurent à l'ordre du jour provisoire peuvent être examinées et réglées de façon propice aux intérêts qui ont motivé leur inscription si ces intérêts sont subordonnés à de nobles fins qui les rendent compatibles avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Quant aux questions qui, en raison de leur caractère politique, inquiètent l'opinion mondiale, prêtent à controverse et amènent à se demander si la conduite de certains pays est conforme à l'esprit de justice et de coexistence dont ils ont promis de s'inspirer aux termes de la Charte, elles ont été examinées au cours de sessions antérieures et cet examen, loin d'entraîner de graves conséquences de nature à menacer la paix, a permis d'entrevoir des solutions qui, pour lointaines et directes qu'elles paraissent, n'en sont pas moins encourageantes.

78. Les pays jeunes sont optimistes par nature et sont toujours animés du désir d'avancer sur la voie de la civilisation de manière à pouvoir améliorer leurs systèmes sociaux et exercer une influence raisonnable sur la politique d'entente internationale. La délégation de la Colombie participe donc aux délibérations de l'Assemblée avec le ferme espoir que la bonne volonté, la bonne foi et la compréhension des représentants de tous les pays permettront de toujours résoudre de manière satisfaisante les problèmes que l'on devra examiner.

79. Il est évident que les 82 nations qui se sont unies pour former l'Organisation des Nations Unies l'ont fait pour examiner les questions sur lesquelles elles sont en désaccord, et non les questions sur lesquelles elles partagent les mêmes opinions. La controverse est leur champ d'action naturel; c'est l'instrument auquel elles ont recours pour résoudre leurs problèmes en s'inspirant toutes d'un même esprit, celui de la Charte. La diversité des opinions n'exclut pas la coexistence. Au contraire, ces nations ont l'intention de coexister en dépit du désaccord; c'est à cette fin que l'on a créé le droit international, qui se perfectionne de jour en jour. Comme l'a dit un jour à cette tribune M. Byrnes, alors secrétaire d'Etat des Etats-Unis: "Mieux vaut que le monde assiste au choc des idées contraires qu'à celui des armes." Les divergences de vues doivent trouver à l'Organisation des Nations Unies un cadre naturel où s'exprimer jusqu'à ce qu'elles aient été réglées de manière satisfaisante.

80. Nous avons eu récemment un remarquable exemple de l'application des idées que je viens d'exposer. La France a accepté l'an dernier que la question algérienne soit inscrite à l'ordre du jour. La noble nation française a compris, qu'elle ne s'opposait pas en s'opposant à l'inscription que l'on dissiperait les malentendus qui pouvaient exister sur cette question, mais en l'examinant de manière à parvenir à une solution. M. Pineau a déclaré:

"Il ne doit avoir sur ce point aucun malentendu." [589^{ème} séance, par. 40.] Faisant preuve d'un attachement aux principes démocratiques qui fait honneur à son pays, il a préféré que la question soit discutée de manière à pouvoir annoncer que les efforts déployés par son gouvernement pour rétablir la paix en Algérie seraient suivis d'élections libres qui permettraient au peuple algérien de décider de son avenir.

81. Lorsque la Colombie et toutes les nations hispano-américaines ont commencé à parvenir à la maturité politique, elles ont éprouvé le désir d'être gouvernées par leurs propres citoyens et, au terme d'une lutte difficile, elles ont obtenu leur indépendance. Après cette période d'émancipation, toutes ces jeunes républiques ont consolidé l'amitié profonde qui les unissait à l'Espagne et, depuis lors, les relations qu'elles entretiennent avec ce pays sont devenues de plus en plus étroites et de plus en plus fraternelles. C'est pourquoi nous espérons que les hommes, au cours de l'évolution dynamique de l'humanité, trouveront, grâce à la coopération de tous, des moyens appropriés pour orienter ces aspirations à l'indépendance de manière à ne pas léser les pays qui ont fait des efforts en leur faveur et avec lesquels ils ont et auront à l'avenir des liens si étroits.

82. L'exemple de la France que je viens de citer m'amène à formuler une observation au sujet de l'interprétation, à mon avis erronée et inadéquate, qu'on a parfois donnée de la position prise par un Etat touchant l'inscription d'une question à l'ordre du jour. Si cet Etat se prononce contre l'inscription, on le qualifie de "colonialiste"; s'il se prononce en sa faveur, d'"anti-colonialiste". Il en résulte ou que ces problèmes semblent avoir été réglés sans être examinés ou que s'ils sont inscrits à l'ordre du jour, le fait de s'être prononcé en faveur de l'inscription paraît emporter un jugement condamnant d'avance le pays qui était opposé à l'examen. Une pratique qui entraîne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Assemblée, des interprétations aussi erronées n'est pas satisfaisante. En effet, la raison d'être de tout parlement — et, à plus forte raison, d'un parlement international — est de permettre les échanges d'idées et la discussion, de manière à rapprocher le plus possible les points de vue.

83. Pour les questions dites "coloniales", même lorsqu'il s'agissait seulement de leur inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, on s'est toujours heurté à l'obstacle constitué par l'Article de la Charte qui prévoit le respect absolu de la souveraineté d'un Etat pour étudier et régler par lui-même et par l'intermédiaire de ses propres organes les affaires qui relèvent essentiellement de sa compétence nationale. Aucun Etat n'est disposé à accepter des ingérences de l'extérieur qui portent atteinte à ses prérogatives constitutionnelles et à son autorité. Mais la difficulté ne réside pas tant dans ce principe, qui est indiscutable et sacré, que dans le choix d'une méthode qui permette à l'Assemblée de réunir des renseignements suffisants pour parvenir à déterminer si les Etats Membres attentent d'une manière quelconque à la souveraineté inviolable d'un Etat lorsqu'ils exercent leur droit d'étudier la situation des habitants de territoires qui n'ont pas encore accédé pleinement à l'autonomie, ou si les Etats qui sont chargés d'administrer ces territoires ne s'acquittent pas de leurs obligations de la manière prévue aux Articles 73 et 74 de la Charte, ou encore si dans ces territoires ou dans celui d'un Etat souverain quelconque, il y a violation des droits de l'homme.

84. Il semble que le simple fait de s'informer de la situation ne constitue pas l'intervention expressément

interdite au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. Il s'ensuit qu'étudier une situation de nature à mettre en danger la paix internationale n'est pas intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat. Concilier la portée de cet article avec les dispositions des Articles prévoyant l'aide aux territoires non autonomes est l'un des devoirs de l'Assemblée générale que les événements antérieurs ont mis en évidence.

85. L'Article 73 de la Charte proclame "la primauté" des intérêts des populations des territoires non autonomes pour les Etats qui assument la responsabilité de les administrer, précise qu'il s'agit pour ceux-ci d'une "mission sacrée" et énonce les devoirs et les obligations qui leur incombent "à cette fin", c'est-à-dire pour assurer "la primauté" en question et s'acquitter de leur "mission sacrée". Parmi ces obligations figure celle "de développer leur capacité de s'administrer elles-mêmes, de tenir compte des aspirations politiques des populations et de les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques, dans la mesure appropriée aux conditions particulières de chaque territoire et de ses populations et à leurs degrés variables de développement". La délégation de la Colombie ne croit pas qu'un énoncé d'inspiration si hautement humanitaire, qui traduit une telle volonté de développement et de progrès social, et qui surtout impose de si strictes obligations à la communauté internationale, puisse être considéré, sous prétexte que l'article en question s'intitule "Déclaration", comme une simple déclaration de principe exprimant uniquement le respect théorique de l'humanité.

86. J'estime que l'Assemblée a une expérience suffisante pour se rendre compte qu'il est nécessaire d'envisager différemment l'inscription à l'ordre du jour qui, par elle-même, n'implique pas que l'on préjuge le fond de la question; on pourrait ainsi parvenir à une interprétation plus cohérente et plus complète des recommandations formulées dans la Charte, qui reconnaît d'une part le principe de la non-intervention dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat, et, d'autre part, les droits des peuples au nom desquels l'Article 73 a été écrit ainsi que les droits de l'homme consacrés dans le préambule de la Charte et dans les Articles 13, 55 et 62.

87. L'étude, dans chaque cas, de renseignements complets permettra à l'Assemblée générale de savoir si les problèmes qui se posent dans un territoire intéressent l'Organisation des Nations Unies ou s'ils relèvent exclusivement de la compétence d'un Etat. Ma délégation se réserve d'examiner ces renseignements lors des débats pertinents afin de formuler une opinion sur le fond. J'ai écouté avec un vif intérêt le discours qu'a prononcé sur la question des renseignements et sur le désarmement, M. Pella, ministre des affaires étrangères d'Italie [681ème séance].

88. En matière de "colonialisme", il me semble qu'il faudrait faire actuellement une distinction entre les questions qui sont véritablement et traditionnellement coloniales et celles qui ont trait au développement de l'éducation et de la culture des peuples qui ne jouissent pas encore pleinement de l'autonomie afin de leur permettre d'acquérir leur indépendance politique. C'est de cette dernière idée que doivent s'inspirer les pays qui administrent des territoires non autonomes, s'ils entendent appliquer exactement les dispositions catégoriques du Chapitre XI de la Charte.

89. La délégation colombienne s'intéresse particulièrement à toutes les questions touchant aux enquêtes sur la violation des droits de l'homme ainsi qu'au respect

de l'intégrité et de la dignité de la personne humaine, quelle que soit l'organisation ou la structure politique de l'Etat qui ne respecte pas ces principes et ne les garantit pas. Toute l'organisation juridique d'un Etat doit tendre à assurer à l'individu la jouissance de ces droits. Un système de philosophie politique n'est valide et efficace que s'il est fondé sur un élément essentiel, la personne humaine. C'est véritablement de cet être transcendant qu'émanent tous les systèmes juridiques et toutes les valeurs du monde; c'est véritablement vers lui qu'ils convergent. C'est de la personne humaine que dérivent le droit et la liberté qui se conjuguent pour former l'Etat. Si la liberté politique, si l'ordre juridique et l'ordre national ont une substance et une signification, c'est parce qu'ils ont leur origine dans la personne humaine considérée comme telle, dans la personne humaine, et non dans l'Etat, dans la société ou dans l'histoire. Sans la personne humaine, tout n'est que décor. Le droit, la morale, la religion, l'économie et toutes les disciplines qui constituent la culture ont véritablement pour objet la personne humaine. Tous les peuples qui, comme le mien, participent d'une manière quelconque à la culture de l'Occident, sont d'accord pour reconnaître ce caractère suprême et absolument essentiel.

90. Nous garantissons la liberté au moyen d'un Etat de droit. Je crois que l'on peut considérer la liberté comme la forme sous laquelle le droit s'exprime dans l'ordre politico-social. Ainsi, la liberté et le droit sont liés comme la fonction et l'organe. Et, comme l'Etat est l'entité juridique par excellence et que la fonction politique incombe nécessairement à l'Etat, on peut à juste titre en déduire que le droit, l'Etat et la liberté constituent une unité fondamentale. A mon avis, il va sans dire que ces concepts n'ont de réalité et d'évidence que dans un système démocratique, car c'est seulement là qu'ils sont affirmés et mis en œuvre. En effet, ce qui distingue la démocratie des autres systèmes politiques, c'est l'affirmation fondamentale selon laquelle l'Etat est, par essence, un Etat de droit dont la fonction et le but suprême sont l'exercice et la réalisation de toutes les formes dans lesquelles la véritable liberté est possible ou réalisable.

91. Pour la délégation colombienne, ces points de vue et ces principes, qui guident son action, sont exprimés dans les dispositions de la Constitution nationale de la République; c'est pourquoi il nous est facile de comprendre que, dans les problèmes politiques comme dans les problèmes économiques, le respect de la dignité de la personne humaine est et doit être essentiel pour le bien-être des peuples.

92. Pour interpréter cette conception de la liberté, il convient évidemment de tenir compte de tous les facteurs d'ordre moral, d'action, d'interdépendance, d'organisation, de religion et d'économie qui, en assurant le progrès de l'humanité et de la civilisation, permettront de perfectionner la pratique de la liberté.

93. C'est pourquoi les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et culturel sont aussi importants que ceux qu'elle accomplit sur le plan politique. L'essentiel est de progresser, de ne jamais revenir en arrière. L'aide accordée aux pays moyennement et insuffisamment développés doit s'accroître chaque jour et nous devons tous comprendre que les problèmes économiques de l'un quelconque de ces pays, s'ils devenaient plus aigus, auraient, sur le niveau de vie d'une fraction importante de l'humanité, des répercussions aussi graves que celles d'un conflit international. Nous devons donc comprendre que de

tels problèmes, même s'ils revêtent en apparence un caractère local, ne peuvent laisser indifférente l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, étant donné les conceptions humanitaires qui ont présidé à sa création.

94. A la Conférence économique interaméricaine qui vient de se terminer à Buenos-Aires, certains problèmes de portée régionale ont été examinés compte tenu de ces principes; il s'agissait de questions relatives à la surproduction, aux produits de base, aux moyens de coopération internationale pour assurer la stabilisation monétaire, aux marchés régionaux et au financement du développement économique. Il est cependant regrettable que l'on n'ait pas encore conclu un accord économique assurant une véritable coopération, grâce à l'intégration interaméricaine.

95. L'expérience acquise à la récente conférence de Buenos-Aires et l'état d'esprit de la plupart des pays qui y ont assisté démontrent une fois de plus qu'aucun projet de coopération internationale ne se réalise aisément sans une intégration effective de caractère économique. Il est extrêmement difficile d'obtenir une complète unité de pensée et d'action politique entre des peuples jouissant d'un niveau de vie élevé et favorables à l'expansion des idées de liberté, et des peuples qui, pour faire triompher ces idées, se heurtent à d'innombrables obstacles dus principalement à l'ignorance et à la pauvreté de la masse, conditions qui ne pourront être éliminées rapidement que le jour où les pays très développés pourront et souhaiteront sincèrement collaborer au développement des pays moins favorisés.

96. Ces conclusions apparaissent encore plus évidentes si l'on se rappelle que l'Organisation des Etats américains est un système régional que personne ne peut considérer comme constituant un danger ou une menace d'agression. Sur la vaste scène de l'Organisation des Nations Unies, les pays américains jouent un rôle de premier plan non seulement en raison de l'importance de leurs ressources humaines et économiques, mais aussi à cause de l'adhésion inébranlable de tout un continent aux principes de la Charte des Nations Unies. A notre avis, il est impossible de réaliser l'équilibre politique et économique du monde sans tenir compte de la volonté et des décisions de l'Amérique latine.

97. La Colombie, fidèle à sa politique d'exécution stricte de ses engagements internationaux et de respect des traités qui la lient à d'autres nations, n'a pas hésité à envoyer des forces militaires en Corée et à prendre une part active à l'action entreprise, prouvant ainsi qu'elle est l'un des Membres les plus loyaux de l'Organisation des Nations Unies. Elle n'a pas hésité non plus à envoyer des forces armées — qui se trouvent encore sur le terrain d'opérations — lorsque le Secrétaire général a demandé une assistance dans l'affaire de Suez.

98. Notre délégation appuiera toutes les mesures tendant à assurer le bien-être économique des peuples et à résoudre les problèmes qui, parfois pour des raisons étrangères à la volonté des peuples eux-mêmes, peuvent menacer l'économie interne d'un ou de plusieurs pays et restreindre ainsi la liberté économique des habitants.

99. Nous agissons donc conformément à ces idées, particulièrement en ce qui concerne la garantie de la liberté et des droits fondamentaux de la personne humaine. Mais, respectueux de l'opinion des autres ainsi que du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous n'invoquerons ces principes ni pour défendre un pays particulier ou son idéologie, ni pour prendre une décision lors d'un vote. Nous agissons uniquement en fonc-

tion du bien commun, conformément aux idéaux qui unissent ici tous les peuples du monde, de façon à assurer une coexistence raisonnable et cordiale, ainsi que la paix et l'ordre international.

100. Les résultats des travaux antérieurs révèlent une certaine résistance à toute modification de la Charte des Nations Unies, bien qu'il soit évident que les formules et les dispositions originales se sont souvent montrées insuffisantes ou inefficaces pour résoudre de graves problèmes. L'opinion mondiale ne comprend pas qu'on se refuse à toute réforme alors que des événements postérieurs à son adoption ont démontré la faiblesse de la loi internationale. Elle ne comprend pas, par exemple, que des décisions qui résument et expriment l'opinion de la majorité des Membres de l'Organisation n'aient pas un caractère obligatoire pour tous, cependant que l'opinion d'un seul peut être imposée aux autres. Il n'est pas bon non plus que la justice internationale dispose de moyens d'action plus restreints que le pouvoir politique des Etats qui en assument la responsabilité. Notre délégation maintiendra avec calme et insistance la position qu'elle a prise à San-Francisco et appuiera les réformes visant à donner à l'Organisation, en matière d'études et de décisions, une universalité fondée sur l'égalité juridique des Etats.

101. La délégation colombienne, qui juge insuffisante la représentation, dans les conseils et organismes des Nations Unies, des groupes de pays récemment admis continuera à appuyer toutes mesures visant à augmenter le nombre des postes nécessaires pour garantir une participation adéquate de ces nouveaux groupes de population.

102. Tous les efforts accomplis en vue d'améliorer l'administration des organismes internationaux, de supprimer une bureaucratie superflue et de garantir l'efficacité des travaux pour lesquels ces organismes ont été créés seront fermement appuyés par notre délégation qui ne voit pas sans inquiétude les engagements d'ordre économique pris par les pays sous-développés en vue d'apporter leur contribution aux différentes branches de l'Organisation.

103. La délégation colombienne tient à exprimer son admiration et sa reconnaissance pour l'œuvre importante qu'ils ont accomplie au Secrétaire général et à ses collaborateurs immédiats, qui se sont efforcés de trouver des solutions équitables aux graves problèmes pour lesquels on a fait appel à leur diligence, à leur compétence et à leur sens élevé des responsabilités. Nous sommes convaincus que ces efforts donneront les meilleurs résultats et contribueront à renforcer la sécurité et à instaurer des relations harmonieuses et une coopération loyale entre les peuples.

104. Nous avons foi dans l'Organisation des Nations Unies. Nous croyons en son influence civilisatrice, en son dynamisme créateur, grâce auquel le droit international va se perfectionnant, assurant ainsi aux générations futures le triomphe de l'intelligence et le règne de la loi et de la justice dans le monde entier.

105. Dans le discours qu'il a prononcé jeudi dernier [680ème séance], le Ministre des affaires étrangères du Japon a soulevé une question de la plus haute importance. Il a dit que l'Organisation des Nations Unies devrait se faire l'intermédiaire entre les pays qui sont parvenus à l'extrême limite de leur développement interne et ceux qui disposent de terres et de ressources naturelles encore inexploitées et désirent accueillir des immigrants. Ce sont précisément ces derniers pays qui ne possèdent pas de capitaux suffisants pour mettre

leurs terres en valeur et exploiter leurs ressources naturelles. Une des tâches les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies serait donc de les aider à préparer la voie à l'installation, sur leurs terres incultes, d'immigrants venus de pays surpeuplés, en leur procurant les capitaux nécessaires pour assurer le succès d'une telle entreprise.

106. Notre pays a suivi avec le plus vif intérêt, dans la mesure où il en a eu la possibilité, les travaux du Sous-Comité de la Commission du désarmement qui ont pris fin il y a quelques jours à Londres. Nous avons pris bonne note des déclarations faites par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dulles [680ème séance], et le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Gromyko [681ème séance], dans leurs dernières interventions. Ces déclarations nous ont confirmé dans notre conviction qu'il est possible de trouver des formules concrètes pour amorcer le désarmement avec l'approbation de tous les peuples.

107. Loin de partager le pessimisme de ceux qui voudraient voir résoudre très rapidement les grands problèmes qui se posent à l'humanité, ma délégation reste optimiste. Nous croyons que les Etats-Unis et l'Union soviétique, avec la collaboration des autres grandes puissances et de tous les pays, moyens et petits, réussiront à trouver une solution satisfaisante. Nous sommes partisans du désarmement, tant du désarmement des esprits que de la réduction continue et progressive des armements. Notre position est la même pour les armées des grandes puissances et pour celles des pays moins développés. A la Commission du désarmement, dont la Colombie est membre, ma délégation exposera ses vues de façon plus détaillée.

108. Quelles perspectives claires et nobles s'ouvriraient à l'humanité si nous réussissions à perfectionner le droit international et à en assurer le respect au point de pouvoir investir les sommes consacrées aujourd'hui à la préparation de la guerre ou à l'organisation de la défense dans des programmes d'enseignement, dans des entreprises culturelles, dans de grands travaux d'intérêt public et dans la production de biens destinés à améliorer la santé et le bien-être de tous les peuples.

109. Dans son intervention, M. Gromyko a également évoqué plusieurs questions du plus haut intérêt relatives aux relations économiques internationales. La délégation colombienne se réserve d'y revenir au moment opportun, dans les commissions compétentes. Je me bornerai pour le moment à souligner combien le commerce international et l'intégration économique des nations présentent d'importance pour le maintien de la paix, car la suppression progressive des mesures exagérément nationalistes et une répartition judicieuse des capitaux d'investissements dans le monde entier permettront d'exploiter les richesses naturelles des divers continents au bénéfice de tous les peuples.

110. Ma délégation a noté avec satisfaction la suggestion du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique tendant à convoquer une nouvelle conférence générale en vue d'examiner les problèmes économiques internationaux, conférence semblable à celle qui s'est tenue peu après la deuxième guerre mondiale. Cette proposition correspond à une idée qui se répand depuis quelques années en Colombie et qui est d'organiser une nouvelle réunion de spécialistes pour reviser les plans et les concepts mis au point lors de la dernière conférence mondiale, à la lumière de l'expérience acquise au cours des dernières années et compte tenu des données techniques, politiques et économiques actuelles. C'est dans cet esprit et à ces fins que la délégation colombienne continuera à collaborer avec enthousiasme et

résolution, comme elle l'a toujours fait jusqu'ici aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

111. Avant de terminer, permettez-moi de vous dire, Monsieur le Président, combien le gouvernement et le peuple colombiens se sont réjouis de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, tant en raison de l'amitié qui lie nos deux pays que de vos éminentes qualités personnelles. Je suis certain que sous votre haute direction les débats de la session en cours aboutiront à des résultats pleinement satisfaisants.

112. Je voudrais aussi exprimer nos sentiments de gratitude et de sympathie pour votre prédécesseur, le prince Wan Waithayakon, qui a su s'acquitter de ses fonctions avec tant de maîtrise et de tact. Enfin, je voudrais proclamer à nouveau notre foi profonde dans le triomphe ultime de la civilisation et des grands principes de liberté et de justice, fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies, grâce auxquels l'humanité connaîtra un jour un bonheur sans réserve.

113. M. MACDONALD (Nouvelle-Zélande) [*traduit de l'anglais*]: Monsieur le Président, j'ai déjà fait brièvement allusion aux fonctions que l'Assemblée générale vous a confiées, mais je tiens à y revenir, au cours de cette discussion générale, parce que votre élection est un motif de fierté et de satisfaction pour le peuple néo-zélandais, comme elle l'est certainement pour vous-même. Ceux qui vous connaissent savent avec quelle énergie et quel enthousiasme vous vous êtes acquitté de vos fonctions de représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies. Cette expérience vous sera d'un précieux secours dans l'exercice de vos fonctions de Président. Tout au long de votre carrière en Nouvelle-Zélande, vous avez toujours montré un intérêt très vif pour les affaires internationales et beaucoup fait pour que nos compatriotes connaissent mieux les événements mondiaux. Le gouvernement et le peuple néo-zélandais vous adressent leurs vœux de réussite et savent que la manière dont vous vous acquitterez de vos importantes fonctions nous fera grand honneur.

114. L'Assemblée générale va s'occuper au cours de cette session d'un certain nombre de questions politiques urgentes. Parmi elles, l'asservissement de la Hongrie mérite de retenir encore toute notre attention. Les problèmes qui troublent la paix du Moyen-Orient rendent nécessaire une action rapide et ferme. La nécessité impérieuse d'aboutir à un accord international efficace sur le désarmement fait passer au second plan toutes les autres questions concernant la paix et la sécurité. Je reviendrai sur ces questions, mais je voudrais auparavant faire quelques observations d'ordre plus général.

115. La vitalité de l'Organisation des Nations Unies est attestée non seulement par l'importance de notre ordre du jour, mais aussi par le nombre toujours croissant des Etats Membres, qui fait de l'Organisation des Nations Unies une institution presque universelle. Mon pays se réjouit particulièrement que le Ghana et la Fédération de Malaisie, qui ont été admis parmi nous cette année, fassent tous deux partie du Commonwealth, auquel la Nouvelle-Zélande appartient également. Nous nous réjouissons à l'avance de coopérer avec leurs représentants à l'Assemblée générale et dans les autres organes des Nations Unies.

116. Le Ghana comme la Fédération de Malaisie sont devenus des nations souveraines par un processus d'évolution pacifique qui est l'un des traits les plus marquants

du monde d'après guerre. D'autres nations du Commonwealth sont en train de naître ainsi. Nous espérons fermement qu'elles demanderont et obtiendront leur admission à l'Organisation des Nations Unies quand elles auront accédé à la pleine souveraineté.

117. Je voudrais pouvoir parler avec une égale certitude du jour où les Etats divisés d'Europe et d'Asie seront libres de choisir leur destin et se verront ouvrir les portes de notre organisation. La réunification de l'Allemagne rencontre encore des obstacles parce que l'Union soviétique ne permet pas à la population de la partie du territoire allemand qu'elle occupe de choisir librement une forme de gouvernement.

118. Pour des raisons analogues, les représentants de la République de Corée et du Viet-Nam n'ont pu prendre place dans les rangs de cette assemblée. Pourtant, le Viet-Nam par exemple sera l'hôte, le mois prochain, de tous les pays parties au plan de Colombo. Ces pays considèrent le Viet-Nam comme leur égal, comme une nation adulte. L'injustice ne cessera que lorsque ces Etats divisés seront rendus à eux-mêmes et ne seront plus frappés d'aucune incapacité.

119. Puisque j'ai déjà eu l'occasion de mentionner l'augmentation du nombre des Etats Membres, j'ajouterai quelques observations au sujet du fonctionnement politique de l'Assemblée générale. Les consultations officieuses entre délégations constituent un aspect essentiel du processus qui aboutit aux décisions de l'Assemblée et des commissions. Plus ces consultations sont nombreuses et approfondies, plus une décision aura de chances de refléter l'opinion raisonnée de la majorité. Mais en même temps, plus augmente le nombre des Etats Membres, plus il devient difficile de conserver à ces consultations toute l'ampleur voulue.

120. C'est là un problème qui touche particulièrement les petites délégations comme la mienne. Pour décider en connaissance de cause de l'attitude que l'on adoptera, on doit tenir compte des opinions des autres, que les seules déclarations faites officiellement au cours des séances ne permettent pas toujours de connaître. Il est donc facile de conclure que plus le nombre des participants aux séances est élevé, plus nous devons compter sur les consultations entre groupes.

121. Il est hors de doute que les groupes jouent un rôle très utile. Il est juste et naturel que les délégations qui ont de nombreux intérêts communs se consultent d'abord entre elles. Nous attachons pour notre part une importance toute particulière aux consultations que nous avons régulièrement avec les autres délégations du Commonwealth, et nous comprenons bien que les autres groupes se consultent et coopèrent de plus en plus.

122. Il est néanmoins évident, à mon avis, que les consultations de groupe ne devraient pas jouer un rôle trop important dans les décisions de l'Assemblée générale. Parmi les problèmes dont l'Assemblée est saisie, il en est peu qui ne suscitent aucune divergence d'opinion entre les différents groupes ou même à l'intérieur de chaque groupe, et la communauté d'intérêts ou de conception ne devrait pas en général avoir le pas sur le jugement individuel. Peut-être la seule conclusion valable est-elle la suivante: une assemblée plus nombreuse fait qu'il est encore plus nécessaire de procéder à des consultations de groupe, mais ne justifie pas que l'influence de chaque groupe sur ses propres membres aille s'accroissant.

123. L'Assemblée générale, réunie quelques jours avant l'ouverture de la présente session, a été presque unanime à approuver le rapport du Comité spécial pour

la question de Hongrie [A/3592]. Ce rapport expose de manière concluante une grave violation de la Charte. La résolution 1133 (XI), qui a recueilli les voix de 60 nations, souligne la gravité de cette violation.

124. La même résolution souligne également le dangereux écart qui existe entre les actes et les paroles de l'Union soviétique. Au début de la présente discussion [681^{ème} séance], le Ministre des affaires étrangères de l'URSS a insisté sur la nécessité d'adopter des mesures propres à renforcer l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et à diminuer la tension internationale. A cette fin, il a présenté à l'Assemblée un projet de déclaration sur les principes de la coexistence pacifique entre les Etats [A/3673]. M. Gromyko ne saurait s'étonner, alors que les délibérations sur la question de Hongrie sont encore présentes à nos mémoires, de nous voir examiner ce projet en nous référant à la façon dont l'Union soviétique a agi en Hongrie. L'un des principes invoqués est l'égalité et l'avantage mutuel des pays. Or, en Hongrie, l'URSS est intervenue pour perpétuer une inégalité cruelle et pour priver les Hongrois du droit de décider de leur propre sort. Un autre des principes invoqués est le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale. Or, en Hongrie, l'Union soviétique a envoyé des forces armées sur le territoire d'un de ses faibles voisins pour renverser un gouvernement établi. Un autre principe préconisé par l'URSS est la non-intervention dans les affaires intérieures des autres pays. Or, en Hongrie, l'Union soviétique est intervenue pour étouffer la liberté et imposer à nouveau un strict conformisme.

125. Rien de ce que l'Union soviétique a déclaré, au cours de cette session ou au cours de celle qui l'a précédée, rien de ce que l'Union soviétique pourra déclarer à l'avenir, ici ou ailleurs, ne peut modifier les faits. Ce qui s'est passé en Hongrie ne prête plus à discussion. Grâce au rapport des cinq puissances [A/3592], l'Assemblée générale dispose d'un exposé irréfutable des origines, du déroulement et des conséquences d'une agression brutale et impitoyable lancée contre les libertés d'un peuple fier.

126. Tant que l'URSS continuera de braver les résolutions de l'Assemblée générale, tant qu'elle refusera au peuple hongrois le droit de décider de son propre sort, l'Organisation des Nations Unies, devra par les moyens les plus efficaces qui soient à sa disposition, continuer à montrer qu'elle se préoccupe de la Hongrie. Je sais que mon gouvernement n'est pas le seul à être de cet avis.

127. En la personne du prince Wan Waithayakon, qui a su présider avec un si grand talent la onzième session de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies a le privilège d'avoir un représentant éminemment qualifié pour s'acquitter de la tâche qu'elle lui a confiée [résolution 1133 (XI)]. Comme je l'ai déjà dit du haut de cette tribune [672^{ème} séance], les questions en jeu sont d'une importance considérable, car il s'agit du mépris continu qu'un Etat Membre manifeste pour les résolutions de l'Organisation et pour l'opinion morale du monde entier. L'opinion publique mondiale attend en effet la réaction des dirigeants soviétiques aux résolutions que l'Assemblée générale a adoptées sur la question de Hongrie.

128. Dans une autre région troublée du monde, les nations grandes et petites ont montré par des actes qu'elles se conformaient aux vœux de l'Assemblée. Les hostilités ouvertes au Moyen-Orient ont pris fin. Les forces étrangères se sont retirées du territoire égyptien. Un calme relatif existe le long des lignes

de démarcation de l'armistice entre Israël et les Etats arabes voisins.

129. Nous ne devons pas oublier, cependant, que cet état de paix est dû, dans une large mesure, à la présence de la Force d'urgence des Nations Unies. A bien des égards, la création de la Force d'urgence a montré que l'Organisation pouvait présider à des réalisations de la plus haute importance. Lorsque le représentant du Canada a innové et proposé la création de la Force d'urgence [563ème séance], la réaction de l'Assemblée générale a été impressionnante de rapidité. La célérité et l'habileté avec lesquelles la Force a été organisée sont tout à l'honneur du Secrétaire général et de son personnel. La façon dont la Force s'est comportée et le jugement sûr de son commandant ont amplement justifié la confiance de l'Assemblée générale.

130. Ces événements ont été suivis par d'autres améliorations au Moyen-Orient. Le canal de Suez a été dégagé. Dans une large mesure, le canal est redevenu ce qu'il devait toujours être, à savoir une voie d'eau commerciale, libre, reliant les pays qui se trouvent à l'est de Suez, l'Australie et la Nouvelle-Zélande parmi les plus lointains, aux pays de l'Europe et de l'Occident.

131. En dernier lieu, une nouvelle source d'aide économique et militaire s'est offerte aux pays du Moyen-Orient. Dans une période où l'équilibre des forces s'est modifié, la doctrine Eisenhower a apporté aide et encouragement dans une région du monde où la stabilité était gravement menacée.

132. Malgré l'importance de ces succès, il faut encore les consolider et en étendre la portée avant qu'il soit possible de prétendre avoir réalisé quoi que ce soit de durable. C'est là une des tâches les plus lourdes parmi celles qui attendent l'Assemblée générale à la présente session, et il semble donc indiqué de faire le point des problèmes que nous avons encore à résoudre.

133. Il est vrai, comme je l'ai dit, que le calme règne le long des lignes de démarcation de l'armistice; mais l'amertume dont sont empreintes les relations entre Israël et les Etats arabes n'a pas diminué. La Force d'urgence des Nations Unies sert de tampon, mais aucune des parties n'a encore manifesté la volonté de parvenir à un règlement durable.

134. Les navires empruntent à nouveau le canal de Suez, mais les conditions de ce passage ne sont absolument pas satisfaisantes. Aussi longtemps que les navires israéliens ne pourront utiliser le canal, les dispositions de la Convention de Constantinople de 1888 ne seront pas entièrement observées et on continuera à ne pas respecter le caractère international de cette voie de navigation.

135. Pour mon gouvernement, le principe de la liberté de navigation exige que le canal soit exploité selon des règles qui s'appliquent sans discrimination aux navires de toutes les nations. En outre, ce système, dont l'Egypte profiterait, devrait garantir suffisamment l'efficacité et la stabilité de la gestion dans l'intérêt international. Le Conseil de sécurité, lorsqu'il a procédé à l'examen de la déclaration que le Gouvernement égyptien a faite le 24 avril 1957 sur la gestion du canal², a mentionné certains points particuliers qu'il faudra encore préciser. Tant que ces précisions n'auront pas été données, mon gouvernement ne saurait être assuré qu'il ne sera pas fait un mauvais usage du pouvoir de contrôle.

² Documents officiels du Conseil de sécurité, douzième année, Supplément d'avril, mai et juin 1957, document S/3818.

136. Comme on a pu s'en rendre compte au cours de l'année écoulée, les faiblesses et les dissensions qu'on observe au Moyen-Orient augmentent le danger toujours présent d'une domination communiste. Devant l'évidence du danger que leur ont démontrée les événements de Hongrie, on aurait pu penser que tous les gouvernements de la région sauraient désormais se grouper pour résister à l'expansion de l'influence communiste. En fait, l'Union soviétique a, au contraire, trouvé de nouvelles occasions d'exploiter non seulement la tension internationale, mais aussi les difficultés et les divisions politiques qui existent entre les pays du Moyen-Orient. Dans l'un de ces pays au moins, l'URSS semble s'être ménagé une tête de pont pour son œuvre de subversion.

137. Nous avons vu que lorsque les efforts diminuent et lorsque la vigilance se relâche, le danger communiste progresse comme un incendie de forêt, détruisant tout sur son passage. C'est ce qui rend d'autant plus urgent un règlement durable des problèmes du Moyen-Orient. Comme de nombreux orateurs l'ont fait observer au cours des débats de l'année dernière, il ne suffit pas de rétablir les conditions qui existaient avant les hostilités en Egypte. Des effets de la tension internationale, l'Assemblée générale doit remonter aux causes et s'employer à les faire disparaître ou à y remédier. Nous devons en fait rattraper le temps perdu au cours des années précédentes, quand ces problèmes existaient déjà mais n'avaient pas retenu l'attention de l'Assemblée.

138. Bien que diverses suggestions aient été présentées à ce sujet dans le passé, l'Assemblée générale n'a pas encore décidé comment il conviendrait d'aborder la question des solutions permanentes. Peut-être, à vrai dire, avons-nous fait, jusqu'à présent, tout ce que l'on pouvait attendre de nous en un laps de temps si court. Assurément, la présence de la Force d'urgence des Nations Unies dans la région contribue à créer des conditions plus propices à de nouvelles mesures pratiques. Et nous ne pourrions nous passer de la Force d'urgence tant que nous ne serons pas en mesure d'éliminer les conflits et les tensions que sa présence permet de neutraliser.

139. Par conséquent, c'est d'abord l'empressement que nous mettrons à maintenir la Force en fonctions et à faire pour cela les sacrifices financiers nécessaires qui donnera la mesure de notre bonne volonté. Or, les résultats obtenus jusqu'à présent dans ce domaine ne sont guère encourageants. La Force d'urgence des Nations Unies est une création de l'Assemblée générale, et la Force elle-même est l'instrument que l'Organisation a choisi. Cependant, voici quels sont, à ma connaissance, les faits: sur les 10 premiers millions de dollars qui devaient être souscrits conformément au barème des contributions au budget ordinaire, un peu plus de la moitié a été versé. D'autre part, les contributions volontaires, fournies par six pays seulement, se sont élevées à 1 million de dollars. Des dépenses prévues jusqu'à la fin de l'année, moins d'un tiers pourra être payé.

140. A moins que les Etats Membres ne mettent plus d'empressement à contribuer équitablement à l'entretien de la Force, il est clair que celle-ci risque de disparaître. Mon gouvernement considère que le maintien de la Force d'urgence des Nations Unies est indispensable. Nous avons déjà participé aux frais qu'entraîne son entretien, tant en versant la quote-part prévue par le barème des contributions qu'en offrant une contribution volontaire. Nous sommes prêts

à continuer de remplir notre rôle à l'avenir, aussi longtemps que l'on aura besoin des services de la Force d'urgence. En même temps, nous estimons qu'il convient de redoubler d'efforts pour tenter de résoudre les problèmes fondamentaux du Moyen-Orient.

141. Si la question du Moyen-Orient est le problème territorial qui mérite le plus de retenir notre attention, le problème du désarmement présente des obstacles encore plus difficiles à surmonter. Depuis 11 ans, la question du désarmement et du contrôle des armes atomiques figure parmi les plus importantes de l'ordre du jour de chacune de nos sessions. Les résultats n'ont jamais répondu à notre attente, bien que parfois, comme au début de cette année, nous ayons eu l'impression que nous allions arriver au bout de nos peines. Les échecs des années passées ne font qu'ajouter à la difficulté.

142. Mon gouvernement sait fort bien quel fardeau les dépenses de défense nationale représentent pour l'économie d'un pays et de quelles tensions dangereuses s'accompagne toujours la course aux armements. Néanmoins, nous sommes convaincus que les pays occidentaux ne peuvent relâcher leurs efforts dans le domaine de la défense tant qu'aucun accord international n'est intervenu au sujet de la réduction contrôlée des armements. Sans réciprocité véritable et sans un système d'inspection et de contrôle approprié, le désarmement serait une folie menant au désastre.

143. Les dernières négociations du Sous-Comité de la Commission du désarmement ont eu naturellement pour thème essentiel la conclusion d'un accord limité à certaines premières mesures. Les ambitions étaient modestes, et l'on ne pouvait espérer obtenir que des résultats modestes. Cependant, tout accord, si limité qu'il soit, présenterait un grand intérêt, car il permettrait de faire passer la question du désarmement du domaine de la controverse et de la propagande à celui des réalisations pratiques.

144. Pour éviter tout malentendu, je dois souligner qu'un accord limité devrait être assorti du même genre de garanties qu'un accord général. Cependant, ces garanties auraient un caractère plus restreint et devraient donc susciter moins d'appréhension parmi les Etats qui hésitent à accepter les mesures nécessaires de contrôle et d'inspection.

145. Il est incontestable qu'un accord sur le désarmement, comme tout autre accord, aura pour effet de limiter les droits souverains des parties contractantes. Dans le cas d'un accord sur le désarmement, cette limitation de souveraineté se traduira par la création de postes de contrôle et par la présence d'inspecteurs. Certains pays peuvent trouver cela fort gênant; mais il me semble que cet inconvénient sera largement compensé par la conclusion d'un accord sur le désarmement et la certitude d'avoir les moyens de faire respecter cet accord.

146. C'est ce désir d'aboutir à un accord loyal et d'obtenir de véritables garanties qui caractérise la position des Occidentaux en ce qui concerne le désarmement. Il est vrai que l'Union soviétique a accepté le principe des garanties. Elle a même fait certaines propositions au sujet du contrôle et de l'inspection. Mais il s'en faut de beaucoup que ces propositions, tout comme les autres suggestions soviétiques, soient inspirées par un désir sincère de parvenir à un accord sur des mesures efficaces de contrôle qui seraient appliquées sur une base de réciprocité.

147. De même, l'URSS, exploitant les craintes justifiées des hommes de bonne volonté du monde entier, demande la conclusion d'un accord qui mette fin aux essais d'armes nucléaires. Mais elle se refuse à lier cette question à celle d'un véritable désarmement.

148. Mon gouvernement serait certes heureux que l'on mette fin aux essais d'armes nucléaires, mais il ne souhaite pas parvenir à ce résultat au prix d'une capitulation devant les exigences de l'Union soviétique, qui cherche à obtenir ainsi des avantages militaires. En attendant, nous sommes reconnaissants au Royaume-Uni et aux Etats-Unis des précautions qu'ils prennent et de la prudence dont ils font preuve lors de la réalisation de ces essais. Il est encourageant de savoir qu'ils ont déjà réussi, dans une large mesure, à diminuer l'importance de la retombée radio-active qui suit les explosions. De même, nous attendons avec impatience le rapport que présentera l'an prochain le Comité scientifique chargé par l'Assemblée générale de déterminer quels sont les effets à long terme des radiations dans l'atmosphère [*résolution 913 (X)*].

149. Si l'accord sur le désarmement et l'arrêt des essais d'armes nucléaires sont des questions qui nous touchent tous de près, ce sont les trois puissances nucléaires qu'elles concernent au premier chef. Nous ne devons pas cesser de réclamer un tel accord ni abandonner l'espoir de le voir conclu, mais l'attitude actuelle de l'Union soviétique n'est guère encourageante. Lorsqu'il propose l'arrêt des essais d'armes nucléaires indépendamment de toute autre mesure initiale de désarmement, le Gouvernement soviétique cherche à obtenir des avantages tant sur le plan de la propagande que dans le domaine militaire.

150. Tel est le baume, le calmant que l'URSS offre au monde effrayé. Et elle se vante, en même temps, de posséder un nouvel engin de terreur, la fusée balistique intercontinentale. Elle continue à faire des essais avec ses propres armes et se refuse obstinément à accepter les propositions que les quatre puissances ont présentées au Sous-Comité de la Commission du désarmement [*DC/113, annexe 5*], qui suggèrent la conclusion d'un accord en vue de cesser à la fois les essais d'armes atomiques et la production des explosifs nucléaires qui servent à fabriquer ces armes.

151. Mon gouvernement estime que les propositions des quatre puissances sont loyales et sincères et, bien que l'Union soviétique les ait rejetées rapidement, nous considérons que la dernière session du Sous-Comité a été fort utile. En effet, grâce à ces réunions, nous sommes désormais tous mieux à même de voir ce qu'il faut ou ne faut pas inclure dans un premier programme réaliste de réduction des armements qui puisse être émis immédiatement en application.

152. L'Assemblée se trouve maintenant placée devant une alternative. Elle doit choisir entre des propositions trompeusement simples présentées à des fins de propagande, et des propositions plus complexes, véritablement élaborées dans l'intention d'aboutir à une solution. Les premières offrent une sécurité fallacieuse, les secondes un avantage économique et politique à long terme. Tout dépend désormais de notre aptitude à distinguer entre l'apparence et la réalité et à rejeter les solutions faciles mais spécieuses.

153. Nous avons hâte d'arriver à une solution, car il s'agit d'un problème urgent. La gravité même de la question nous fait un devoir de nous soumettre à l'épreuve d'une nouvelle série de négociations, car le succès ne viendra pas en un jour mais ne peut résulter

que de l'élimination progressive des sujets de désaccord qui divisent les grandes puissances. Ce sont elles qui portent les responsabilités les plus lourdes et le poids de ce fardeau augmente sans cesse. Mais l'As-

semblée générale, agissant dans l'esprit de la Charte, peut distinguer le vrai du faux et indiquer la route à suivre.

La séance est levée à 12 h. 50.